



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
3 décembre 2012  
Français  
Original: anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**

**Commission de l'investissement, des entreprises et du développement**

**Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation  
et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives  
et un développement durable**

Première session

Genève, 28-30 janvier 2013

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Intégration régionale et investissement étranger direct  
dans les pays en développement et les pays en transition**

**Note du secrétariat de la CNUCED**

*Résumé*

Les efforts d'intégration économique régionale et interrégionale sont un élément important du paysage économique actuel qui ont aussi des incidences sur les flux d'investissement étranger direct (IED). La présente note examine ces flux à la lumière d'initiatives régionales et interrégionales dans plusieurs régions en développement et pays en transition. Elle propose un cadre conceptuel pour approfondir l'analyse et soumet à l'attention des experts un certain nombre de questions sur les mesures qu'il faudrait prendre pour renforcer les synergies existant entre l'intégration régionale et l'IED au profit d'un développement durable.

La présente note expose des travaux en cours qui seront mis à jour, en fonction notamment des résultats de la première session de la réunion pluriannuelle d'experts. Compte tenu de l'état d'avancement des recherches et des règles concernant la longueur de documents, les questions liées aux incidences sur le développement des IED résultant de l'intégration régionale ne sont pas abordées.

Les sections consacrées à l'Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud ont bénéficié de la contribution de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

## Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction.....	3
I. Cadre conceptuel.....	3
II. Principales constatations par région.....	6
1. Afrique.....	6
2. Asie de l'Est et du Sud-Est.....	9
3. Asie du Sud.....	11
4. Asie occidentale.....	12
5. Amérique latine et Caraïbes.....	14
6. Pays en transition.....	16
7. Groupes interrégionaux.....	18
III. Thèmes de discussion.....	19

## Introduction

1. De nombreuses initiatives d'intégration économique régionale sont en cours dans toutes les régions du monde développé et en développement. Globalement, elles pourraient conduire à une hausse de l'IED grâce à l'ouverture de nouveaux secteurs à l'investissement et à l'harmonisation des règles en matière de traitement des investisseurs étrangers, qui découlent directement et indirectement de la libéralisation du commerce et de l'investissement et de l'intégration des marchés, de l'harmonisation des cadres de politique générale des pays participants – en matière d'investissement notamment – et de la coopération directe aux projets d'investissement régional.

2. La coopération multilatérale dans les domaines du commerce et de l'investissement étant au point mort, de nombreuses régions recentrent leurs efforts sur les initiatives d'intégration économique régionale, dont les principaux mécanismes sont les accords commerciaux régionaux (ACR) et les organisations régionales d'intégration économique. À la fin de 2011, 221 ACR avaient été notifiés à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). De nouveaux accords régionaux d'investissement, tels que l'Accord d'investissement de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), voient le jour, et des dispositions relatives à l'investissement sont intégrées dans les accords de libre-échange et dans d'autres traités existants. Ces instruments visent à encourager l'IED provenant de l'extérieur ou de l'intérieur d'une région en appliquant un régime commun ou en créant un marché intégré uniformisé pour le commerce et l'investissement.

3. Selon l'expérience de groupes régionaux établis de longue date, tels que l'Union européenne (UE) et l'Accord de libre-échange nord-américain, l'intégration économique régionale est un bon stimulant pour l'investissement international à l'intérieur d'une région. L'expansion graduelle de l'UE montre qu'elle favorise aussi la croissance industrielle à travers la délocalisation de la production vers des pays de la région où les coûts sont plus faibles et la spécialisation régionale de la production. Toutefois, d'une manière générale, les groupes régionaux de pays en développement ne sont pas encore parvenus à appliquer ces modèles.

4. La présente note propose tout d'abord un cadre d'analyse pour étudier le rapport existant entre l'intégration régionale et l'IED. Constatant la difficulté d'établir des liens de causalité entre ces deux éléments et les problèmes résultant du manque de données, la note examine les incidences des principales initiatives d'intégration régionale sur les IED. Elle analyse quelques cas de coopération interrégionale entre deux continents ou plus et conclut par quelques questions adressées aux experts, notamment concernant l'applicabilité et la validité du cadre conceptuel pour les futurs travaux de recherche dans ce domaine.

## I. Cadre conceptuel

5. La coopération régionale conduit à la création et, parfois, au détournement de l'investissement résultant de la restructuration de groupes intégrés. Les initiatives d'intégration régionale entraînent généralement une hausse des IED, due à l'ouverture de secteurs à l'investissement et à l'harmonisation des règles relatives au traitement des investisseurs, lesquelles découlent à leur tour indirectement de la libéralisation du commerce et de l'intégration des marchés, des efforts déployés pour harmoniser les cadres de politique générale des pays participants, notamment dans le domaine de l'investissement (protection et libéralisation), et de la coopération directe aux projets d'investissement régional (tableau 1).

Tableau 1  
**Incidences de l'intégration économique régionale sur l'IED**

<i>Modalités</i>	<i>Incidences sur les flux intrarégionaux d'IED</i>	<i>Incidences sur les entrées d'IED provenant d'une autre région</i>
Dispositions relatives à la libéralisation et/ou à la protection de l'investissement figurant dans l'accord régional	Permettent/encouragent l'augmentation des IED réalisés par des investisseurs régionaux, y compris par des investisseurs de pays tiers extérieurs à la région qui sont établis dans la région	Permettent/encouragent l'augmentation des IED réalisés par des investisseurs de pays tiers qui ne sont pas établis dans la région
Dispositions relatives au commerce et à l'intégration des marchés figurant dans l'accord régional	Permettent une réorganisation de la production au niveau régional, y compris des investissements et des désinvestissements	Attirent de nouveaux investissements de pays tiers, grâce à l'élargissement du marché, y compris au sein de chaînes mondiales de valeur
Harmonisation des politiques inhérente à l'application de l'accord régional	Encourage l'investissement grâce à une réduction des coûts de transaction et des risques perçus	Permet/encourage l'augmentation des entrées d'IED dès lors que l'harmonisation englobe les règles d'investissement applicables aux investisseurs de pays tiers
Projets d'investissements panrégionaux de plus grande ampleur (par exemple, infrastructures ou recherche-développement) rendus possibles par l'accord régional ou faisant partie intégrante de cet accord	Offrent des possibilités d'investissement accrues	Offrent des possibilités d'investissement accrues

*Source:* CNUCED.

*Note:* Les modalités et les incidences ne sont pas mutuellement exclusives.

6. Les IED intrarégionaux peuvent augmenter en raison de la levée des restrictions pesant sur l'investissement (par exemple, libéralisation de l'investissement dans certains secteurs) ou de la réduction des coûts de transaction (par exemple, suppression des obstacles au commerce entre États membres ou convergence des régimes). Les IED extrarégionaux peuvent augmenter soit en raison d'un élargissement du marché, ce qui est particulièrement important pour les groupes régionaux composés de petits pays, soit en raison des effets de remplacement des importations là où l'intégration économique dresse des obstacles externes au commerce (l'IED visant à contourner les obstacles tarifaires), soit encore en raison des efforts coordonnés déployés pour promouvoir l'investissement au niveau régional.

7. L'intégration régionale agit aussi sur les flux d'IED liés à la rationalisation des structures de production des sociétés transnationales (STN) dans la région, qui bénéficient de la baisse des coûts du commerce intrarégional. Ce phénomène peut entraîner une augmentation des flux ou leur détournement lorsque, par exemple, l'abaissement des obstacles au commerce permet à certaines entreprises de faire des économies d'échelle en concentrant leurs activités dans un seul pays tout en desservant l'ensemble du marché régional.

8. Parmi les facteurs qui influent sur la nature et l'ampleur de ces incidences figurent les modalités et l'ampleur de l'intégration, le tissu industriel national et régional et la nature des entreprises concernées. Les incidences dépendent aussi de la manière dont les décisions des entreprises en matière d'opérations et d'investissements internationaux peuvent être influencées par les mécanismes institutionnels qui ont été mis en place. Enfin, le moment où l'analyse est réalisée joue également un rôle. Par exemple, selon une enquête réalisée en

2008 par le Ministère japonais du commerce et de l'économie sur les STN japonaises, moins de 10 % d'entre elles considéraient que les plans d'intégration régionale auraient un effet significatif sur la division internationale du travail ou de la production, et le double estimait pouvoir tirer profit de l'élargissement des marchés d'exportation. Pourtant, à la mi-2012, le Japon avait conclu 13 accords de libre-échange (ALE).

9. Dans les faits, les incidences de l'intégration régionale sur les IED intrarégionaux et extrarégionaux semblent varier considérablement d'une région à l'autre. Dans les groupes régionaux en développement, la part des IED intrarégionaux dans le total des entrées d'IED est beaucoup plus faible que dans les groupes régionaux développés (par exemple, UE) (tableau 2).

Tableau 2

**Projets d'IED intrarégionaux et extrarégionaux dans certains groupes régionaux**

(En milliards de dollars et en pourcentage)

Région	Période	(En milliards de dollars)			(En pourcentage du total)	
		Total <sup>a</sup>	Intrarégional	Extrarégional	Intrarégional	Extrarégional
COMESA	2003-2005	<b>17,9</b>	0,2	17,7	1	99
	2009-2011	<b>34,0</b>	2,6	31,4	8	92
CAE	2003-2005	<b>2,3</b>	0,0	2,3	2	98
	2009-2011	<b>9,9</b>	1,4	8,5	14	86
SADC	2003-2005	<b>23,3</b>	1,0	22,3	4	96
	2009-2011	<b>32,0</b>	3,2	28,8	10	90
ASEAN	2003-2005	<b>58,2</b>	6,3	52,0	11	89
	2009-2011	<b>117,4</b>	14,4	103,0	12	88
SAARC	2003-2005	<b>39,7</b>	0,8	38,9	2	98
	2009-2011	<b>71,6</b>	2,0	69,6	3	97
CCG	2003-2005	<b>43,0</b>	7,0	36,0	16	84
	2009-2011	<b>47,9</b>	11,2	36,7	23	77
MERCOSUR	2003-2005	<b>42,1</b>	1,6	40,5	4	96
	2009-2011	<b>71,3</b>	1,5	69,8	2	98
CEFTA	2003-2005	<b>4,1</b>	0,0	4,1	1	99
	2009-2011	<b>4,4</b>	0,1	4,3	2	98
APEC	2003-2005	<b>425,8</b>	258,7	167,1	61	39
	2009-2011	<b>596,4</b>	344,2	252,2	58	42
UE	2003-2005	<b>325,7</b>	161,2	164,5	50	50
	2009-2011	<b>310,5</b>	129,2	181,3	42	58

Source: Base de données de la CNUCED sur les fusions-acquisitions internationales, et informations extraites du *Financial Times Ltd.*, FDI Markets ([www.fdimarkets.com](http://www.fdimarkets.com)) pour les projets d'IED de création de capacités.

Note: Les données correspondent à la somme de la valeur des fusions-acquisitions internationales et des projets d'IED pour la création de capacités. Les données relatives à la valeur des projets d'IED pour la création de capacités correspondent au montant estimé des investissements.

Abréviations: COMESA, Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe; CAE, Communauté de l'Afrique de l'Est; SADC, Communauté de développement de l'Afrique australe; SAARC, Association sud-asiatique de coopération régionale; CCG, Conseil de coopération des États arabes du Golfe; MERCOSUR, Marché commun du Sud; ALEEC, Accord de libre-échange d'Europe centrale; APEC, Association de coopération économique Asie-Pacifique.

<sup>a</sup> Moyenne annuelle sur trois ans.

10. Bien qu'il soit, dans une certaine mesure, possible d'étudier les flux d'IED à la lumière des efforts d'intégration régionale, il est extrêmement difficile d'établir des liens de causalité entre les uns et les autres. Il est évident qu'au-delà de la formation de blocs régionaux, une série de facteurs influent sur l'IED. L'augmentation des flux intrarégionaux contribue aussi à l'intégration régionale. De plus, pour être probante, l'analyse des incidences de l'intégration régionale sur les IED devrait s'appuyer sur des données relatives aux flux bilatéraux et à des données sectorielles détaillées. Or, elles n'existent pas dans la plupart des régions en développement. La présente analyse s'appuie donc sur des données agrégées ou sur certaines données seulement.

## II. Principales constatations par région

### 1. Afrique

11. L'adoption du Plan d'action de Lagos en 1980 a marqué un renouveau de la coopération en Afrique. Le Plan préconisait une approche régionale du développement économique et, dans les années 1980 et 1990, les organisations régionales d'intégration économique se sont multipliées sur le continent. La plupart des 17 organisations qui existent aujourd'hui ont été constituées pendant ces deux décennies (graphique 1). Du fait de cette prolifération, plusieurs pays africains sont membres de plus d'un groupe régional. Seuls trois pays (Algérie, Cap-Vert et Mozambique) ne sont membres que d'une organisation; les autres se répartissent comme suit: 14 pays sont membres de 2 groupes, 19 sont membres de trois groupes, 16 appartiennent à quatre groupes et 1 (Côte d'Ivoire) à cinq groupes. Les pays africains ont en outre conclu 19 ACR avec des pays extérieurs au continent.

12. Malgré le nombre d'initiatives d'intégration régionale, les résultats en matière de mobilisation ou d'attraction d'IED supplémentaires ont généralement été limités. Si l'on se concentre sur cinq des principales organisations régionales d'intégration économique (COMESA, CAE, Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDAO) et SADC), et si l'on utilise la méthode rudimentaire consistant à comparer le pourcentage moyen d'IED et le produit intérieur brut (PIB), on constate que l'IED a le plus souvent varié et que, dans certains cas, il a même baissé – par exemple, après la création de la zone commune d'investissement de la COMESA (graphique 2). Les IED intrarégionaux sont également demeurés faibles, même si leur part dans les entrées totales d'IED a augmenté durant ces dix dernières années (tableau 2).

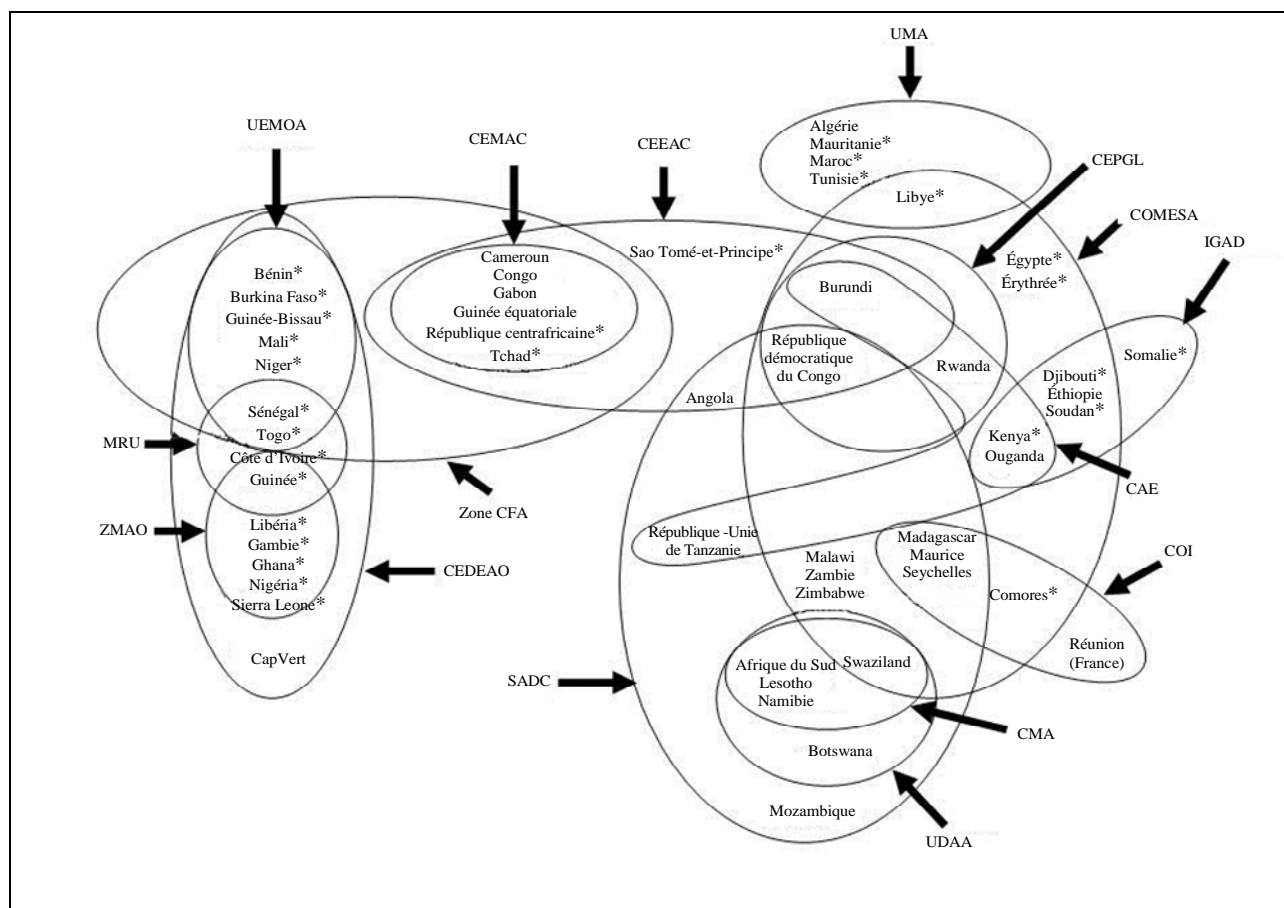
13. Les études sur les organisations régionales africaines d'intégration économique attribuent généralement leur relative inefficacité en matière d'IED à trois facteurs:

a) À cause de la prolifération de ces organisations, leurs États membres n'acquittent pas correctement leur cotisation, les programmes sont peu appliqués, font double emploi ou sont contradictoires, et la participation aux réunions est faible. De plus, l'appartenance des États à plusieurs organisations régionales a nui à l'harmonisation des cadres politiques et institutionnels et, partant, au renforcement de l'intégration;

b) Le traitement des questions d'investissement est inadéquat. Même dans les organisations régionales compétentes dans ce domaine, le libellé et l'application des dispositions sont souvent vagues. Une enquête sur les organisations régionales d'intégration économique a montré que, dans l'ordre des priorités, l'investissement venait après la paix et la sécurité, la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services, l'agriculture, et l'infrastructure et l'énergie;

c) L'application pratique ne progresse quasiment pas. Les organisations régionales africaines d'intégration économique ont eu tendance à vouloir réaliser des intégrations très poussées dans des délais trop ambitieux. En conséquence, les zones de libre-échange et les unions douanières n'ont pas toujours été pleinement réalisées, et les calendriers ont souvent été dépassés.

Graphique 1  
Réseaux d'accords intrarégionaux



Source: Graphique mis à jour, extrait de: CNUCED (2009), *Le Développement économique en Afrique: Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique*. Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.09.II.D.7. New York et Genève.

Abréviations: UMA, Union du Maghreb arabe; CEMAC, Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale; CMA, Zone monétaire commune de l'Afrique australe; CEN-SAD, Communauté des États sahélo-sahariens; CEPGL, Communauté économique des pays des Grands Lacs; COI, Commission de l'Océan Indien; IGAD, Autorité intergouvernementale pour le développement; MRU, Union du fleuve Mano; UDAA, Union douanière d'Afrique australe; UEMOA, Union économique et monétaire ouest-africaine; ZMAO, Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest.

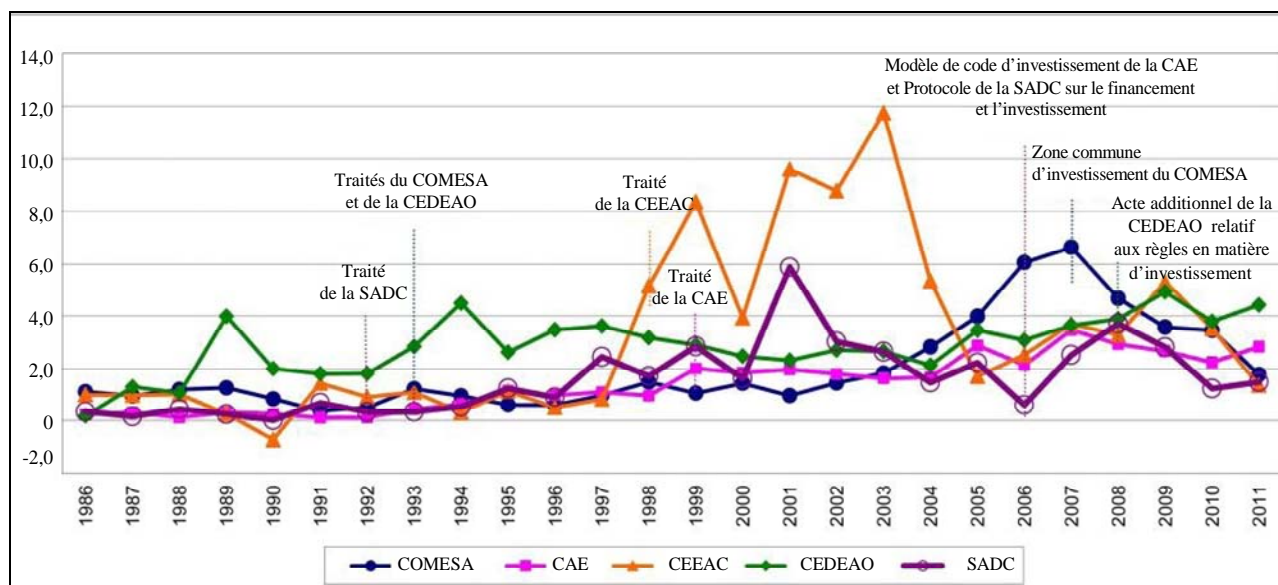
\* Membres de la CEN-SAD.

14. Pour remédier aux faiblesses des initiatives passées, la création d'une organisation régionale panafricaine d'intégration économique est depuis longtemps à l'ordre du jour des responsables africains. La démarche la plus importante à cet égard a été l'adoption en 1991 du Traité établissant la Communauté économique africaine (aussi connu sous le nom de Traité d'Abuja). Ce traité garantit la libre circulation des capitaux au sein de la Communauté par la suppression des restrictions sur les transferts de capitaux.

## Graphique 2

**Évolution des flux d'IED vers cinq organisations régionales d'intégration économique en pourcentage du PIB, 1986-2011**

(En pourcentage)



Source: CNUCED, base de données sur les IED/STN.

15. Malgré les effets encore limités de l'intégration régionale sur les entrées d'IED en Afrique, les perspectives futures peuvent être considérées avec un optimisme prudent. En effet, ces dernières années, les organisations régionales d'intégration économique ont fait plus de place à l'investissement dans leurs stratégies et ont préconisé une harmonisation plus poussée des politiques dans ce domaine. L'ampleur et la portée accrues des dispositions relatives à l'investissement au sein du COMESA, de la CEDEAO et de la SADC témoignent de cette tendance.

16. On reconnaît aussi de plus en plus que l'appartenance à plusieurs blocs régionaux risque de compromettre les avantages que les pays pourraient retirer de l'intégration régionale. En 2006, pour donner suite au souhait exprimé dans le Traité d'Abuja de créer un bloc panafricain, l'Union africaine a décidé de suspendre jusqu'à nouvel avis la reconnaissance de toute nouvelle organisation régionale d'intégration économique, sauf huit (UMA, CEN-SAD, COMESA, CAE, CEEAC, CEDEAO, IGAD et SADC).

17. Une initiative intéressante à cet égard est l'accord tripartite COMESA-CAE-SADC qui vise à renforcer la coopération et l'harmonisation entre les trois organisations. Cette initiative prévoit la création d'une zone de libre-échange entre les trois entités, et des négociations ont été engagées à la mi-2011. Le «projet d'accord établissant la zone de libre-échange tripartite COMESA, CAE et SADC» stipule que les membres s'engagent à créer une zone d'investissement unique et à élaborer des politiques et des stratégies qui encouragent l'investissement international, réduisent les coûts commerciaux dans la région et créent un environnement propice au développement du secteur privé. Cet accord tripartite ayant notamment pour objectif d'instaurer la cohérence entre trois des principales organisations régionales d'intégration économique, il y a de fortes chances qu'il marque une étape vers la formation de la Communauté économique africaine.

18. Une autre initiative d'envergure régionale est le Programme minimum d'intégration, qui est un mécanisme de convergence entre organisations régionales d'intégration économique portant sur un certain nombre de domaines prioritaires, dont



l'investissement. Un des objectifs de la première phase de l'initiative est la création d'une plate-forme régionale et continentale destinée à promouvoir l'investissement. Pour ce faire, il sera nécessaire d'élaborer des protocoles régionaux sur l'investissement, de les harmoniser, d'élaborer un code continental d'investissement et d'accélérer la création de la Banque africaine d'investissement.

19. Pour que l'intégration régionale ait des répercussions plus positives sur les entrées d'IED dans les pays concernés, il est primordial de veiller à ce que les dispositions relatives à l'investissement soient complètes et détaillées et qu'elles soient pleinement appliquées. Le manque de coordination et de cohérence demeure un problème de l'intégration régionale africaine, notamment dans le domaine de l'investissement.

## 2. Asie de l'Est et du Sud-Est

20. L'intégration économique régionale des pays en développement d'Asie de l'Est et du Sud-Est s'est accélérée depuis la crise financière asiatique de 1998. L'ASEAN est au cœur de ce processus, aux côtés de grandes puissances économiques régionales, dont la Chine, le Japon et la République de Corée. Ensemble, l'ASEAN et ces trois pays sont connus sous le nom d'ASEAN+3, bien que chacune de ces trois puissances soit liée à l'association régionale par des accords et des relations économiques distincts. L'intégration économique a évolué au-delà des frontières géographiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est à travers plusieurs mécanismes, tels l'Accord commercial Asie-Pacifique (APTA), le Sommet de l'Asie de l'Est, l'APEC et, plus récemment, l'Accord de partenariat transpacifique.

21. Depuis sa création en 1967, l'ASEAN s'est employée à renforcer les liens régionaux (commerce, investissement, transport, facilitation du commerce, technologies de l'information et de la communication, énergie, circulation des personnes et coopération financière) et l'intégration régionale. En 2003, la décision de créer une communauté économique de l'ASEAN à l'horizon 2020 a marqué une étape importante de la coopération économique régionale. En 2007, l'ASEAN a décidé d'avancer cette date à 2015. Les liens économiques de l'association régionale avec le reste du monde ne se sont pas distendus pour autant. Les pays en développement à croissance dynamique d'Asie (Chine, Inde et République de Corée) et les pays développés de la région Asie-Pacifique (Australie, Japon et Nouvelle-Zélande) sont à présent partenaires au sein d'un groupe de dialogue avec lequel l'ASEAN se réunit régulièrement pour examiner des questions d'intérêt régional et global. Ensemble, ils œuvrent à la formation d'une communauté de l'Asie de l'Est.

22. S'agissant de la coopération régionale en matière d'investissement, l'ASEAN a fait des progrès considérables. En 1998, ses États membres ont signé l'Accord-cadre relatif à la zone d'investissement de l'ASEAN (AIA), qui visait à faire du groupe régional une zone compétitive, propice à l'investissement par l'adoption d'une série de mesures concertées. En 2009, l'Accord-cadre relatif à l'AIA et l'Accord de 1987 pour la promotion et la protection des investissements (ou Accord de garantie des investissements) ont été consolidés dans un instrument de synthèse appelé Accord d'investissement global de l'ASEAN (ACIA). À la réunion des ministères de l'économie de l'ASEAN, en août 2011, les ministres ont décidé d'accélérer la mise en œuvre des programmes de l'association dans la perspective de 2015, en mettant l'accent sur la promotion et la facilitation de l'investissement.

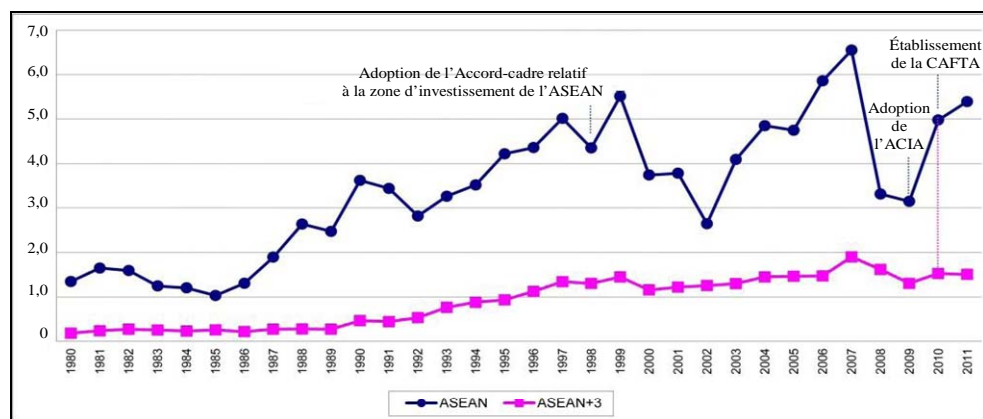
23. L'Accord-cadre relatif à l'AIA et sa mise en œuvre ont amélioré le climat de l'investissement dans l'ASEAN qui est devenue plus compétitive pour attirer les investisseurs et augmenter les entrées d'IED. La zone d'investissement, qui a été créée en partie pour remédier aux effets négatifs de la crise financière asiatique, semble avoir atteint son objectif en restaurant la confiance des investisseurs. En 2000, deux ans après la

signature de l'Accord-cadre, la part de l'ASEAN dans les entrées mondiales d'IED était tombée au-dessous de 2 % ; au milieu des années 2000, elle était remontée à près de 5 %. Il est encore trop tôt pour évaluer les effets de l'ACIA sur les entrées d'IED, mais la part de l'ASEAN dans l'IED mondial a dépassé 6 % en 2011. De plus, l'évolution des flux d'IED, mesurée selon les entrées d'IED en pourcentage du PIB, donne une image positive de l'efficacité de l'AIA, sauf pendant la crise financière asiatique et la récente crise mondiale (graphique 3).

Graphique 3

### Évolution des entrées d'IED dans l'ASEAN en pourcentage du PIB, 1980-2011

(En pourcentage)



Source: CNUCED, base de données IED/STN.

Abréviation: CAFTA, zone de libre-échange Chine-ASEAN.

24. Il semble que les initiatives prises en faveur de l'investissement dans le cadre du processus d'intégration régionale – par exemple, octroi du traitement national et meilleur accès au secteur industriel pour les investisseurs de la région – aient encouragé l'IED à l'intérieur de l'ASEAN. De plus, sous l'effet de la libéralisation du commerce, le marché régional s'est étendu et la sous-région de l'ASEAN est apparue comme un pôle d'attraction pour les investisseurs internationaux. Grâce à ces initiatives, celle-ci est devenue une zone unique d'investissement, ce qui a incité les investisseurs de pays extérieurs au groupe régional à adopter une stratégie d'investissement régionale et à établir des réseaux régionaux d'activité. En conséquence, la part de l'IED intra-ASEAN dans le total des flux d'IED vers les pays de la sous-région a augmenté au cours des dernières années.

25. Les données sur les projets montrent que, depuis l'adoption de l'Accord-cadre relatif à l'AIA, et surtout ces dernières années, le secteur manufacturier a enregistré une augmentation de l'IED de création de capacités. Les pays à faible revenu de la sous-région, notamment le Cambodge, la République démocratique populaire lao, le Myanmar et le Viet Nam, ont bénéficié d'investissements croissants d'États membres plus avancés, tels que la Malaisie, Singapour et la Thaïlande, ainsi que de pays d'Asie de l'Est, tels que la Chine et la République de Corée. La modernisation industrielle de la région suit le modèle du vol d'oiseaux sauvages (industrialisation des pays moins développés). Grâce à l'accroissement de l'IED intrarégional, le développement de réseaux internationaux de production au sein de l'ASEAN s'est accéléré, apportant des avantages dont témoigne l'expérience faite par un certain nombre de pays à faible revenu dans des secteurs tels que le textile et l'habillement. Cette tendance a été renforcée par l'Initiative pour l'intégration de l'ASEAN, prise par ses États membres en 2000 afin de combler l'écart de développement entre l'ASEAN d'une part et, d'autre part, le Cambodge, la République démocratique populaire lao, le Myanmar et le Viet Nam, et d'améliorer la compétitivité de l'ASEAN dans son ensemble.

### 3. Asie du Sud

26. En Asie du Sud, l'intégration économique régionale a été faible et lente, et les questions d'investissement ne sont pas encore prises en compte dans le processus. La région n'a donc pas attiré les flux d'IED qu'elle pouvait espérer, en particulier les flux intrarégionaux. Depuis le milieu des années 2000, la forte croissance économique enregistrée par les grands pays de la sous-région a créé un mouvement en faveur de l'intégration régionale, les États prenant conscience de ce que l'intégration régionale peut faire pour apporter au climat de l'investissement et des affaires. Créer un volet investissement dans le processus d'intégration régionale et, en particulier, une zone régionale d'investissement peut contribuer à cette amélioration.

27. L'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC), formée en 1985 par le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, les Maldives, le Népal, le Pakistan et Sri Lanka, a été le principal architecte de l'intégration de cette région; l'Afghanistan l'a rejointe en 2007. La SAARC a entrepris l'intégration commerciale de la région en 1995, avec l'entrée en vigueur de l'Accord commercial préférentiel de la SAARC, remplacé en janvier 2004 par la Zone de libre-échange sud-asiatique (SAFTA) qui a engagé le processus de libéralisation du commerce en juillet 2006. En matière d'investissement, les États membres de la SAARC sont convenus d'examiner la suppression des obstacles aux investissements réalisés entre États membres de l'Association dans le cadre de la SAFTA. Cette initiative a été renforcée par l'Accord de la SAARC sur le commerce des services (2010) qui étend la SAFTA aux services.

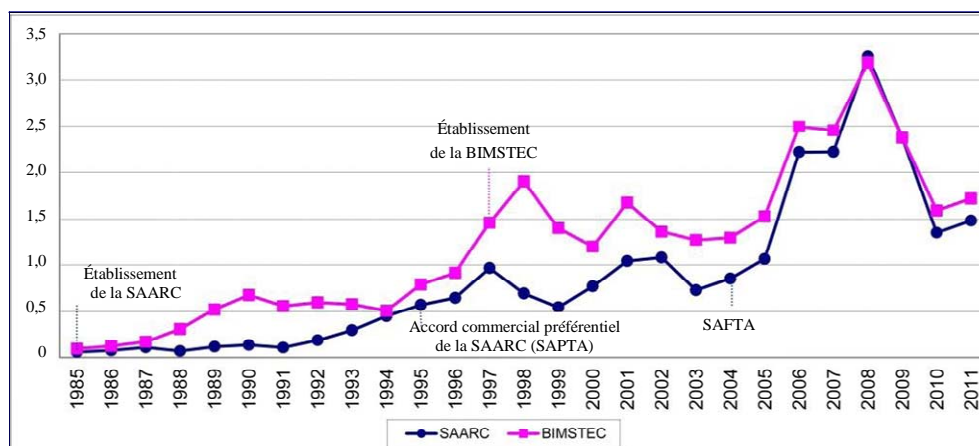
28. En 1997, avec l'appui technique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, un nouveau groupe sous-régional a été constitué. L'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle (BIMSTEC) a été formée pour renforcer le développement économique et social de ses États membres, promouvoir la coopération et l'entraide dans le domaine de la formation et de la recherche et dans d'autres domaines d'intérêt commun. Cette Initiative pouvait être considérée comme un lien entre l'ASEAN et la SAARC. D'abord centrée sur la coopération sectorielle, la BIMSTEC a créé une zone de libre-échange en 2004. En 2011, un secrétariat permanent a été institué à Dhaka, qui centralise et relaie les préoccupations des États membres et supervise les activités.

29. En raison de la lenteur des progrès de la SAFTA, les États membres de la SAARC ont noué des liens bilatéraux. Ainsi, l'Accord de libre-échange Inde-Sri Lanka a dopé les flux d'IED entre les deux pays. Après l'entrée en vigueur de l'Accord, les IED indiens vers Sri Lanka ont explosé, et l'Inde qui faisait partie des 10 premiers fournisseurs de Sri Lanka en 2000 a bondi au rang de quatrième fournisseur en 2005. Les flux d'IED de Sri Lanka vers l'Inde ont aussi augmenté. Si cet accord a favorisé l'IED, c'est principalement parce que les droits de douane sont si faibles que les investisseurs indiens peuvent envoyer les matières premières à Sri Lanka et réexporter les produits en Inde. Au premier semestre de 2011, l'Inde demeurait la troisième source d'IED à Sri Lanka (47 millions de dollars). Toutefois, les IED intra-SAARC n'ont représenté que 3 % du total des entrées d'IED (tableau 2). D'autres accords de libre-échange (par exemple, Pakistan-Sri Lanka) ne sont pas parvenus à attirer davantage d'IED.

30. L'Asie du Sud est sans doute l'une des régions en développement les moins intégrées au monde. Ses progrès dans ce domaine sont restés bien en dessous de ce qu'ils auraient pu être, et, malgré les efforts déployés pour libéraliser le commerce, les obstacles au commerce et à l'investissement entre pays voisins sont parmi les plus élevés de la planète. En pourcentage du PIB, les flux d'IED vers ce groupe n'ont pas seulement été plus faibles (graphique 4), ils ont aussi moins augmenté que les flux à destination d'autres régions, telles que l'ASEAN (graphique 3).

Graphique 4  
Évolution des flux d'IED vers la SAARC et la BIMSTEC en pourcentage du PIB,  
1985-2011

(En pourcentage)



Source: CNUCED, base de données IED/STN.

31. Pour dynamiser les flux d'investissement vers l'Asie du Sud et à l'intérieur de la région, les pays de cette région pourraient envisager d'accélérer l'intégration régionale, en mettant l'accent tout particulièrement sur l'investissement.

#### 4. Asie occidentale

32. La diversification économique est un objectif partagé par les six pays arabes du Golfe – Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar – qui ont créé le CCG en 1981. Son importance avait été soulignée dans l'accord économique que ces pays avaient conclu en 2001 et qui prévoyait le renforcement de leur intégration économique. Récemment, la diversification économique est devenue un objectif politique primordial, l'absence de débouchés professionnels pour une jeunesse instruite toujours plus nombreuse ayant été l'un des principaux déclencheurs des troubles qui ont secoué les pays arabes.

33. L'envolée des prix du pétrole enregistrée depuis la fin des années 1990 et les recettes pétrolières qui en sont résulté ont donné aux pays du CCG une nouvelle occasion de réformer leurs structures économiques. À la différence de la période précédente, le secteur privé a été encouragé à participer plus activement à cette nouvelle phase de la diversification économique. Cette orientation a été reflétée dans l'accord économique de 2001 qui insistait sur la nécessité de relever le niveau de l'investissement local, extérieur et intrarégional (CCG) et d'instaurer un climat d'investissement caractérisé par la transparence et la stabilité (accord économique conclu entre les États membres du CCG, art. 5, 31 décembre 2001).

34. Des mesures concrètes ont été prises au niveau du groupe et au niveau des pays pour renforcer la libéralisation économique. Au niveau du CCG, les États membres ont décidé de favoriser leur intégration économique en réduisant sensiblement les obstacles à la libre circulation entre eux des biens, des services, de la main-d'œuvre et du capital et en autorisant leurs ressortissants à acquérir des biens immobiliers dans les autres États membres et à investir sur leurs marchés boursiers. Sur le plan national, les pays ont lancé des programmes de privatisation et ont adopté de nouvelles politiques qui ont facilité l'entrée des IED, réduit les contraintes d'exploitation, accordé davantage d'incitations,

offert des garanties et une protection accrues et supprimé les obstacles réglementaires et administratifs; l'application de ces dispositions varie toutefois selon les pays et les secteurs d'activité.

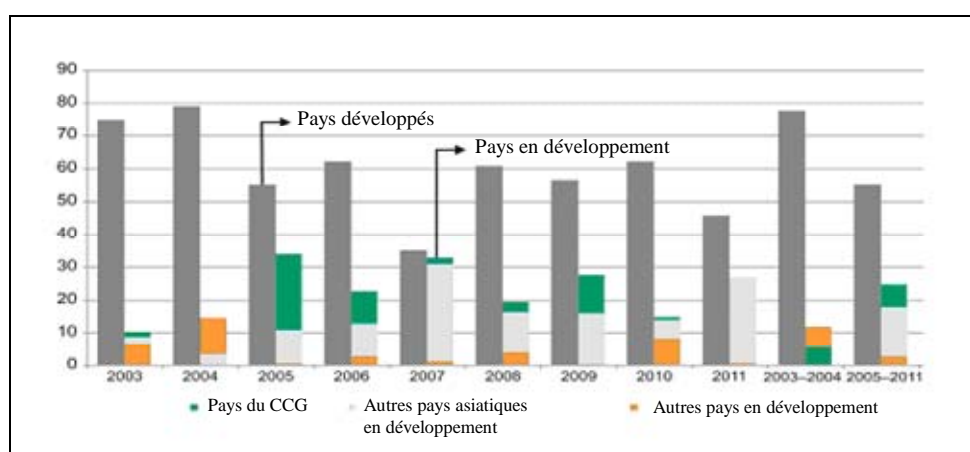
35. Cette réorientation a entraîné une forte hausse des flux d'IED en provenance et à destination des pays membres du CCG depuis 2003. Conjugée aux nouveaux débouchés commerciaux liés à la hausse des recettes pétrolières, elle a permis aux entrées d'IED vers le groupe dans son ensemble de passer du montant annuel moyen relativement modeste de 1 milliard de dollars entre 1990 et 2000 à 28 milliards de dollars dans la période 2001-2011, avec un pic de 60 milliards de dollars en 2006. Le stock d'IED dans les pays du CCG a décuplé en dix ans, le premier pays d'accueil étant l'Arabie saoudite suivie par les Émirats arabes unis.

36. Pendant les années 2000, le secteur des services est devenu le principal bénéficiaire des entrées d'IED dans les pays du CCG. En 2010, selon les données sur les stocks d'IED dans trois États membres du CCG, ce secteur a représenté 42 % du stock intérieur, le secteur manufacturier 35 % et le secteur pétrolier et gazier en amont 16 %. Le secteur des services a aussi occupé le premier rang pour les IED de création de capacités, attirant 55 % du montant total estimé dans la période 2003-2011, tandis que 40 % de ces IED sont allés au secteur manufacturier et 5 % au secteur extractif.

37. Dans cette même période, l'origine géographique des entrées d'IED s'est également diversifiée. En Arabie saoudite, par exemple, entre 2000 et 2010, le stock d'investissements directs provenant de pays développés a été quasiment multiplié par sept, alors que la part de ces pays dans le stock total d'IED a baissé de 80 % à 56 %. Cette baisse s'explique par la forte augmentation des IED venant de pays asiatiques en développement, dont la part a bondi de 18 % à 39 %. Surtout, les pays du CCG ont multiplié par 20 leur stock d'IED en Arabie saoudite, augmentant leur part de 10 % à 22 %. Les données relatives aux projets d'IED pour la création de capacités confirment l'importance croissante des pays asiatiques en développement en tant que sources d'IED pour les pays du CCG et la hausse des IED intrarégionaux (CCG) (graphique 5).

Graphique 5

**Projets d'IED pour la création de capacités dans les pays du CCG  
par origine géographique, 2003-2011, et moyennes 2003-2004 et 2005-2011**  
(En part du total)



Source: CNUCED, d'après le *Financial Times Ltd*, FDI Markets ([www.fdimarkets.com](http://www.fdimarkets.com)).

38. La manne pétrolière, qui a stimulé la croissance économique et la demande intérieure, a renforcé l'attrait des pays du CCG pour l'IED. De plus, davantage de secteurs se sont ouverts à l'IED, et les pouvoirs publics mènent une politique industrielle active, utilisant les recettes pétrolières pour élaborer des projets, par exemple, dans le secteur du raffinage, de la pétrochimie, ou des projets de construction de zones économiques et de villes nouvelles, auxquels elles encouragent les investisseurs étrangers à participer. Les restrictions qui continuent de peser sur les investisseurs privés en matière de participation aux activités d'amont dans le domaine des hydrocarbures ont considérablement limité l'investissement dans les activités non primaires.

39. Dans les années 2000, l'envolée des prix du pétrole et la hausse des marges de raffinage ont incité les pays du Golfe à construire des raffineries de pétrole et des complexes pétrochimiques afin de fabriquer des produits à plus haute valeur ajoutée. Ces pays ont aussi ouvert la porte plus largement aux sociétés pétrolières internationales qui les fournissent en technologie et les font profiter de leur expérience du marché. Plusieurs projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation dans le cadre de coentreprises ou d'accords sans participation au capital avec des STN étrangères, notamment en Arabie saoudite avec des projets tels que Petro Rabigh (avec Sumitomo Chemical (Japon)), Al Jubail (avec Total (France)), Fujian (avec ExxonMobil (États-Unis d'Amérique)) et Sinopec (Chine)). Des projets analogues ont aussi été réalisés en Oman, au Qatar et dans les Émirats arabes unis.

40. Au cours des années 2000, c'est dans le secteur non pétrolier que les pays du CCG ont clairement enregistré la plus forte croissance, et la nouvelle orientation qu'ils ont donnée à leurs politiques en matière d'IED, au début du millénaire, a permis aux investisseurs étrangers directs de participer au processus. Les initiatives qu'ils ont prises pour accorder l'égalité de traitement à leurs citoyens – liberté de circulation, travail, résidence, participation à l'activité économique, mouvements de capitaux et propriété immobilière – ont donné une forte impulsion à l'IED intrarégional, contribuant au développement des activités de service. Pour franchir une étape supplémentaire sur la voie de l'intégration, le CCG pourrait progressivement relier les initiatives nationales de diversification et les coordonner pour concevoir une stratégie régionale intégrée qui permettrait d'éviter de construire des installations de production redondantes et de réduire le risque d'offre excédentaire.

## 5. Amérique latine et Caraïbes

41. Le MERCOSUR est le projet d'intégration économique le plus ambitieux de la région. L'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay en sont les membres fondateurs. En 2008, le Venezuela, le Chili et la Bolivie sont devenus membres associés. Le Pérou, l'Équateur et la Colombie ont exprimé la volonté de rejoindre le groupe, et le Mexique se montre de plus en plus intéressé. En juillet 2012, le Venezuela est devenu membre à part entière du MERCOSUR.

42. Établi en 1991 par le Traité d'Asunción, le MERCOSUR avait pour objectif de créer d'abord une zone de libre-échange puis, avec l'adoption d'un tarif extérieur commun, une union douanière et, enfin, un marché commun. Au niveau national, pendant les années 1990, les pays du MERCOSUR ont mené des réformes économiques de portées et d'intensités diverses, tournant le dos au modèle d'industrialisation par substitution des importations. La nouvelle orientation, dans laquelle l'allocation des ressources serait déterminée par les marchés plutôt que par les États, s'est accompagnée d'une modification des politiques en matière d'IED afin de faciliter l'entrée, d'accorder davantage d'incitations, de renforcer les garanties et la protection, d'accorder l'égalité de traitement et de supprimer les obstacles réglementaires et administratifs. Surtout, l'Argentine et le Brésil

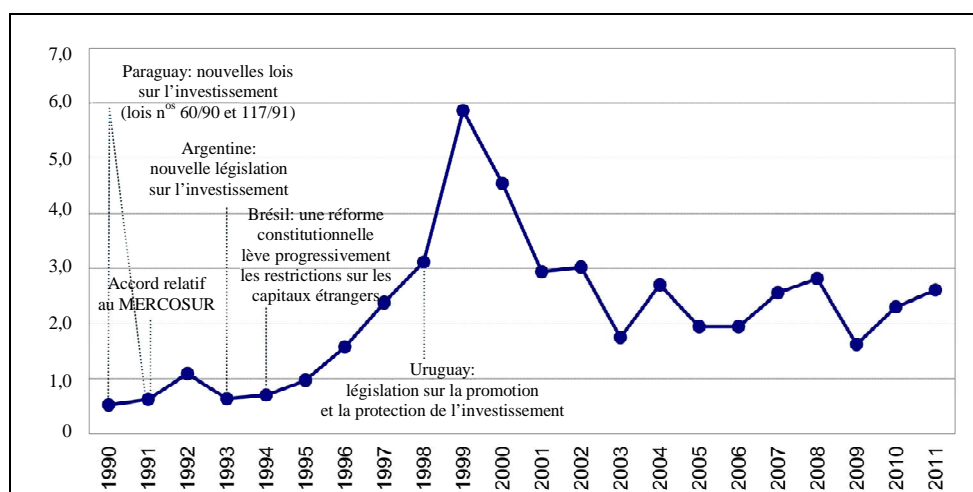
ont procédé à des privatisations massives dans de nombreux secteurs, dont les services publics et les hydrocarbures. En 1994, les États membres du MERCOSUR ont signé des accords afin d'adopter des dispositions communes en matière de promotion et de protection de l'IED (Protocole de Buenos Aires et Protocole de Colonia). À ce jour, ces accords ne sont ratifiés par aucun État membre.

43. Les IED à destination des pays du MERCOSUR ont fortement augmenté pendant les années 1990, en particulier entre 1995 et 1999, avant de chuter en 2000 (graphique 6) puis de repartir à la hausse en 2003. Il est toutefois difficile de démêler le rôle joué par l'accord relatif au MERCOSUR dans la croissance de ces investissements des autres changements intervenus pendant ces années. L'ouverture de nombreux secteurs d'activité auparavant fermés aux IED, les privatisations massives et un climat macroéconomique plus favorable ont accompagné l'envolée de ces investissements dans les années 1990. La récession économique qui a eu lieu entre 1998 et 2002 a précédé le déclin des IED de 2000-2003. La nouvelle vague d'investissements enregistrée depuis 2004 a suivi la hausse ininterrompue des prix des produits de base qui a inauguré une nouvelle période de croissance économique et de nouvelles possibilités de développement pour les pays du MERCOSUR, tous gros exportateurs de produits de base. Si les investissements intrarégionaux ont été limités (tableau 2), l'accord relatif au MERCOSUR a contribué à la croissance des IED, avec des écarts selon les secteurs.

Graphique 6

### Évolution des flux d'IED vers le MERCOSUR en pourcentage du PIB, 1990-2011

(En pourcentage)



Source: CNUCED, base de données IED/STN.

44. Après le régionalisme ouvert et les réformes libérales, le MERCOSUR a changé de modèle d'intégration depuis le début des années 2000. Les deux principales puissances économiques du groupe (Argentine et Brésil) ont en effet abordé une nouvelle étape qui est marquée par une réévaluation du rôle de l'État dans l'économie et par la réhabilitation de la politique industrielle qui réapparaît lentement après avoir été quasiment exclue du modèle économique fondé sur les lois du marché, en vogue dans les années 1980 et 1990. L'Argentine (2001) et le Brésil (2003) ont annoncé des plans pour promouvoir certains secteurs et certaines activités. Un élément caractéristique du changement qui s'est opéré dans le MERCOSUR est l'importance qui est désormais accordée à l'action stratégique de l'État pour défendre les intérêts du développement national.

45. Plus récemment, la crise économique mondiale a accéléré cette réorientation vers la politique industrielle. L'Argentine et le Brésil ont adopté des politiques de soutien qui encouragent l'investissement, l'innovation et le commerce extérieur mais protègent aussi le marché intérieur et la production locale, déjà affaiblis par l'appréciation de la monnaie, contre l'afflux d'articles manufacturés à bas prix en quête de marchés de remplacement pour compenser la faible demande aux États-Unis et en Europe. Les deux pays veulent que leurs industries locales profitent de la forte hausse de la consommation intérieure et entendent créer une industrie nationale de pointe qui les aidera à diversifier leurs activités économiques et à progresser dans la chaîne de valeur.

46. Au niveau national, les mesures qui sont prises sont notamment la hausse des obstacles tarifaires, le durcissement des critères en matière de licence et une préférence accrue donnée aux produits nationaux dans le cadre des marchés publics. Au niveau du MERCOSUR, en décembre 2011, les États membres ont décidé de relever à 35 % le taux de droit du tarif extérieur commun sur une centaine de produits, soit jusqu'au plafond autorisé par les règles de l'Organisation mondiale du commerce. Ces nouveaux taux seront applicables jusqu'en décembre 2014. Les produits visés sont les biens d'équipement, les produits textiles et les produits chimiques.

47. Ces changements peuvent favoriser les «stratégies de contournement» de la part des acteurs de l'IED dans les pays du MERCOSUR. Il semble en effet qu'ils aient eu un impact sur la stratégie des STN. Au Brésil, à la fin de 2011, les constructeurs automobiles transnationaux ont annoncé toute une série d'investissements dans le secteur, tandis que Foxconn, après avoir obtenu des avantages fiscaux, a prévu de construire cinq nouvelles usines. Toujours en 2011, en Argentine, dans un contexte de forte hausse des exportations agricoles et d'expansion du marché intérieur de l'automobile (environ 30 % de croissance annuelle), le Gouvernement a entamé des négociations avec les constructeurs automobiles et les fabricants de machines agricoles pour qu'ils se fournissent et produisent au niveau local. La même année, plusieurs STN ont fait savoir qu'elles réaliseraient de nouveaux investissements dans le pays.

48. Le MERCOSUR s'oriente apparemment vers un nouveau modèle de développement et d'intégration régionale dans lequel chaque gouvernement met en œuvre des politiques et des stratégies volontaristes pour promouvoir l'industrialisation et la compétitivité et vise des objectifs de développement de grande envergure, et ce, principalement au niveau national. Or, il est possible aussi de coordonner ces politiques nationales en vue de renforcer les liens économiques régionaux et d'encourager les complémentarités de production entre pays pour améliorer la compétitivité et intensifier les relations commerciales.

## 6. Pays en transition

49. Au cours des vingt dernières années, les pays en transition ont réalisé des réformes de grande ampleur pour mettre en place des économies de marché ouvertes. Ils sont passés par trois grandes étapes: a) les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel; b) la réforme des cadres juridique et réglementaire; et c) les politiques de compétitivité industrielle et de coopération régionale nécessaires pour bénéficier d'économies d'échelle dans la production et améliorer le renforcement des capacités au niveau des entreprises. La libéralisation de l'investissement a commencé plus tard que celle du commerce et d'autres transactions internationales – en général au milieu ou à la fin des années 1990. Cette libéralisation a été nationale en même temps qu'exogène, en ce sens que des engagements ont été pris en matière de libéralisation de l'investissement dans le cadre des mécanismes préférentiels d'intégration régionale et des accords multilatéraux. S'il a fallu adopter des règles sur la libéralisation de l'investissement dans les mécanismes régionaux, c'est parce que les anciens accords régionaux étaient devenus obsolètes; les nouveaux instruments devaient être adaptés aux besoins des investisseurs commerciaux.



50. Les pays d'Europe du Sud-Est suivent une stratégie en deux volets, dont l'un consiste à mettre leurs institutions et leurs politiques d'investissement au niveau des normes de l'UE. L'investissement est en effet l'un des domaines où les réformes sont les plus avancées. Pour attirer l'IED, tous les pays de la sous-région ont adopté un régime libéral qui prévoit l'égalité de traitement des investisseurs étrangers et nationaux (traitement national), des garanties contre l'expropriation et le libre transfert des fonds.

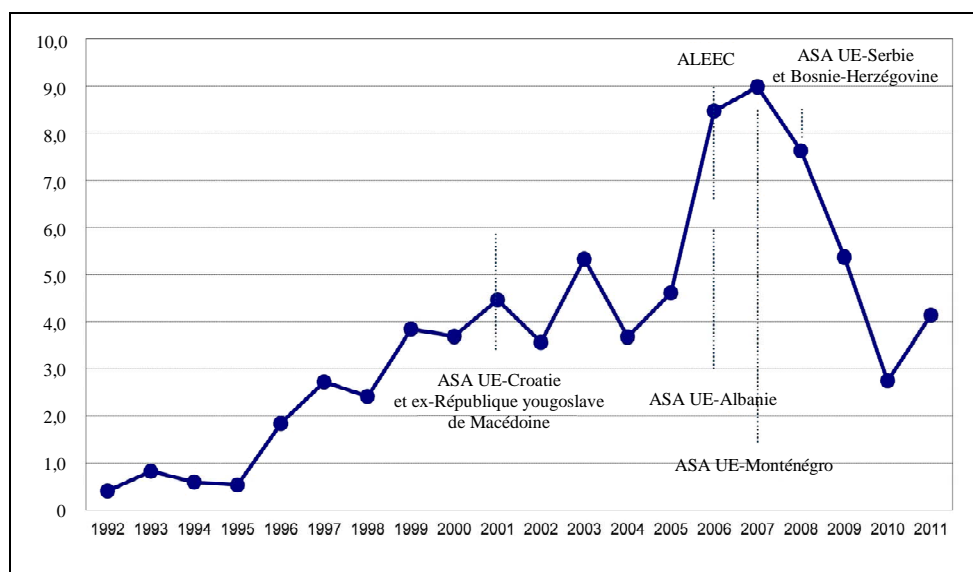
51. Deuxièmement, les pays de l'Europe du Sud-Est ont adhéré à des accords régionaux tels que l'ALEEC – la plupart d'entre eux en 2006, sauf la Croatie qui y a adhéré en 2003. L'ALEEC, qui contient un important chapitre sur l'investissement, constitue une étape majeure sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne et un tremplin vers une croissance durable. En effet, les pays de la sous-région et l'Union européenne considèrent la participation à l'ALEEC comme une bonne préparation à l'UE. L'intégration régionale soutenue par l'UE s'est révélée être un instrument très efficace pour faire avancer les réformes dans tous les domaines, y compris dans le domaine de l'investissement, à travers, par exemple, les accords de stabilisation et d'association (ASA).

52. Dans les années 1990, la région a connu des problèmes de sécurité qui ont eu des effets plus dissuasifs qu'attractifs sur l'investissement. Après une période pendant laquelle l'IED en part du PIB a stagné (2002-2005), les flux ont fortement augmenté jusqu'à ce que la crise financière mondiale vienne frapper les principaux pays investisseurs en 2007 (graphique 7).

Graphique 7

#### Évolution des entrées d'IED dans les États membres de l'ALEEC en pourcentage du PIB, 1992-2011

(En pourcentage)



Source: CNUCED, base de données IED/STN.

53. La suppression des obstacles au commerce intrarégional a entraîné une baisse des IED horizontaux (en quête de débouchés), les entreprises basées dans un pays de l'ALEEC n'ayant plus besoin d'y recourir pour contourner les droits de douane. En revanche, elle peut favoriser les IED verticaux, en particulier entre États membres n'ayant pas le même niveau de développement économique. Alors que la part des flux intrarégionaux (ALEEC) dans le montant total des projets d'investissement est demeurée faible, à 2 % (tableau 2), les investissements extrarégionaux ont représenté une part considérable – près de deux tiers – des IED pour la création de capacités en 2008.

54. Les États membres de la Communauté d'États indépendants (CIS) ont conclu entre eux de nombreux accords régionaux pour renouer des liens après l'effondrement de l'Union soviétique; l'un des principaux accords a donné naissance à la Communauté économique eurasiennne (EurAsEC). En 2008, les États membres de l'EurAsEC a conclu un accord sur la promotion et la protection mutuelle des investissements qui contient des dispositions les engageant à créer des conditions favorables à l'investissement, à autoriser les investissements conformément à leur législation, et à garantir et à protéger les investissements des autres États membres. La coopération entre États membres de l'EurAsEC dans le secteur des transports et de l'énergie, notamment des projets hydroélectriques communs en Asie centrale, devait favoriser les IED intrarégionaux.

55. Les faits tendent à montrer que la participation à des organisations régionales d'intégration économique, comme l'ALEEC, entraîne une augmentation des entrées d'IED, mais seulement si elle est associée à d'autres facteurs, tels qu'une réforme générale du régime de l'investissement et la stabilité macroéconomique.

## **7. Groupes interrégionaux**

### **a) Coopération économique Asie-Pacifique**

56. Parmi les groupes interrégionaux, la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) est sans doute celui qui a su le mieux attirer et faciliter l'IED. Fondée sur des objectifs communs et sur un même engagement (voir Objectifs de Bogor), l'APEC est, depuis une quinzaine d'années, le moteur de la croissance économique mondiale, devant les autres groupes mondiaux. En s'ouvrant au commerce et à l'investissement, ses 21 États membres ont accru leur part dans la production et le commerce mondiaux. En 2011, ils représentaient 40 % de la population mondiale et 56 % du PIB mondial. Les entrées d'IED dans ces pays ont atteint 778 milliards de dollars en 2011, soit près de la moitié des flux mondiaux. Les flux et les stocks d'IED intrarégionaux (APEC) comptent pour une part importante dans les IED des États membres. L'IED intrarégional a représenté près de 40 % des entrées d'IED en 2011.

57. L'interaction entre les efforts de libéralisation et de facilitation unilatéraux et internationaux caractérise la dynamique de l'APEC, chaque pays du groupe suivant un rythme adapté à son niveau de développement économique. Ces quinze dernières années, les États membres ont réalisé des progrès considérables en matière de libéralisation des régimes d'investissement et de facilitation de l'investissement, et ces progrès ont beaucoup contribué à attirer l'IED, y compris au niveau intrarégional.

58. Comme l'APEC l'a montré, si les efforts déployés au niveau des entreprises sont importants pour l'investissement entre pays/régions partenaires, l'interaction entre les efforts déployés au niveau des pays et les initiatives prises au niveau régional aide à promouvoir l'IED. Les gouvernements peuvent aussi contribuer à créer des relations d'investissement, notamment en renforçant les relations entre les investisseurs et les entreprises nationales. Compte tenu des avantages propres aux régions, une hausse de l'investissement des entreprises de régions partenaires, dans le contexte d'une coopération économique accrue soutenue par les initiatives régionales, ne peut que renforcer la croissance dans toutes les régions concernées.

### **b) Autres groupes interrégionaux**

59. D'autres groupes interrégionaux réunissant des continents différents et des régions en développement ont vu le jour mais, jusqu'à présent, sans grand effet sur l'IED interrégional. Autrement dit, l'IED circule à sens unique – et dans des proportions modestes – d'un grand marché ou d'une région avancée vers un marché plus petit ou une

région moins avancée. Par exemple, pour renforcer la relation entre l'UE et les pays du Machrek et du Maghreb, le Partenariat euroméditerranéen a été créé en 1995. Ce Partenariat compte aujourd'hui 44 membres – les 27 États membres de l'UE et 16 pays partenaires. Toutefois, l'IED de l'UE vers ces 16 pays est demeuré relativement faible (2,5 % en 2010) et se concentre dans quelques pays d'accueil seulement (Croatie, Égypte, Israël, Maroc, Tunisie et Turquie), tandis que l'IED de ces pays dans l'Union européenne est négligeable. Si le faible niveau des IED provenant des pays partenaires n'est guère surprenant compte tenu de leur taille et de leur niveau de développement, le faible niveau des IED de l'UE à destination de ces pays partenaires, en revanche, n'est pas conforme aux efforts de promotion de l'investissement auxquels l'on pourrait s'attendre d'un partenariat avec l'UE. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation, dont l'absence de stratégie régionale en matière d'IED. Les récentes crises politiques sont un autre facteur. L'IED dans les cinq pays de l'UMA, par exemple, n'a représenté que 1,7 % du PIB en 2011, contre 3 % pour l'ensemble des pays en développement.

60. En ce qui concerne les flux d'investissement de l'Asie vers l'Afrique, des efforts considérables sont déployés au niveau des pays – par exemple, en Chine et en Inde, pour promouvoir la coopération. Ces efforts nationaux réalisés pour accroître les flux d'IED de l'Asie vers l'Afrique pourraient bénéficier d'une coopération active et concrète entre des institutions des deux régions. Prenons à titre d'exemple la déclaration sur le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique, adoptée au Sommet Asie-Afrique de 2005, qui insistait sur la nécessité de promouvoir la coopération économique entre pays d'Asie et pays d'Afrique, y compris dans le domaine de l'investissement.

### III. Thèmes de discussion

61. Il ressort de ce qui précède que, pour comprendre la relation existant entre intégration régionale et entrées d'IED et déterminer les mesures susceptibles de la renforcer, un certain nombre de questions clefs doivent faire l'objet d'un examen attentif.

62. Le premier point se rapporte au rôle de l'intégration régionale en tant que déterminant de l'IED et à la difficulté d'établir un lien de causalité entre les deux, en particulier dans la mesure où il est difficile de réaliser une analyse contrefactuelle. L'absence de données permettant d'analyser ce lien – et le sens dans lequel il opère – complique encore la tâche. Le deuxième point a trait à l'importance primordiale des fondamentaux économiques et politiques. Même si la taille du marché est un déterminant essentiel, il semble que la formation d'un groupe économique plus large (et potentiellement plus prospère) n'est pas forcément avantageux, notamment pour attirer l'IED, lorsque les conditions économiques ne sont pas réunies et que le cadre politique n'est pas en place.

63. S'agissant des fondamentaux économiques, une question essentielle qui se pose est celle de savoir dans quelle mesure une politique active de libéralisation de l'investissement pratiquée par des États engagés dans un processus d'intégration régionale entraîne directement une hausse des flux d'IED, ou si ces flux augmenteraient (indirectement) à cause de l'extension des débouchés des STN qui, grâce à l'intégration commerciale, pourraient desservir toute une région (et s'y approvisionner). Comme il est indiqué dans le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, une intégration commerciale accrue au niveau régional est considérée comme un facteur essentiel de promotion de l'investissement (ligne directrice relative aux politiques nationales 3.1.1 (Politique commerciale))\* . À la limite, on pourrait se demander dans quelle mesure et pour quelles raisons il y aurait des IED dans une région où aucune initiative de régionalisation n'a été prise. Il est également légitime de s'interroger sur le point de savoir dans quelle

\* CNUCED (2012). *World Investment Report 2012: Towards a New Generation of Investment Policies*.

mesure les efforts d'intégration régionale peuvent involontairement créer de nouveaux obstacles à l'IED (lourdeurs administratives inutiles, bureaucratie et réglementation excessives, par exemple).

64. En ce qui concerne la mise en place d'un cadre propice, il est capital de savoir si l'effort d'intégration régionale est approprié et viable et, ensuite, s'il englobe l'harmonisation des politiques d'investissement et des mesures de libéralisation de l'investissement indispensables en vue d'un développement durable. Pour ce faire, les politiques d'investissement doivent être cohérentes et coordonnées. Comme l'indique le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, la cohérence des approches dans un certain nombre de domaines est essentielle pour que l'investissement contribue à la réalisation des objectifs de développement. Les efforts d'intégration régionale compliquent la donne. En effet, non seulement les politiques d'investissement nationales doivent être cohérentes à travers le groupe et conformes à la politique régionale dans le domaine de l'investissement et dans d'autres domaines, tels le commerce, la concurrence et l'environnement, mais il faut aussi tenir compte de l'équilibre que chaque pays souhaite réaliser entre l'harmonisation des politiques au niveau régional et son droit de réglementer dans l'intérêt général.

65. Une autre question est celle de savoir si l'appartenance à une organisation régionale d'intégration économique a des incidences positives sur l'IED en ce sens qu'elle réduit les risques perçus, et quel effet cette appartenance peut avoir sur les investisseurs potentiels. En adhérant à une organisation régionale, un pays peut rassurer les investisseurs sur le caractère irréversible de ses réformes, et gagner ainsi la confiance de nouveaux investisseurs.

66. À la lumière de ces observations, les experts souhaiteraient peut-être examiner les questions ci-après:

- Le cadre conceptuel proposé dans la présente note est-il suffisamment complet et solide? Comment peut-il être appliqué dans la pratique?
- Comment obtenir des données (de meilleure qualité) pour procéder à une évaluation régulière des incidences de l'intégration régionale sur la mobilisation de l'IED et les avantages qui en sont retirés? Quelle contribution la CNUCED et d'autres organisations internationales pourraient-elles apporter à cet égard?
- Quelles méthodes peuvent être utilisées pour évaluer les incidences de l'intégration régionale sur la mobilisation de l'IED et les avantages qui en sont retirés? Quels sont leurs points faibles et leurs points forts? Comment établir un scénario contrefactuel?
- Dans quelles circonstances l'intégration régionale dans le domaine du commerce peut-elle aussi bénéficier à l'investissement? Quels sont les risques encourus? Quels aspects propres à l'investissement faut-il veiller à inclure dans les accords d'intégration régionale et comment veiller à ce que cela forme un tout cohérent?
- Le lien entre le commerce et l'investissement et les chaînes mondiales de valeur occupent une place de plus en plus importante; qu'est-ce que cela signifie pour l'intégration régionale? Comment l'intégration régionale peut-elle être encore renforcée en ce qui concerne la promotion des chaînes régionales de valeur et des pôles industriels transfrontaliers? Quels sont les instruments de politique applicables et quels sont leurs forces et leurs faiblesses?
- De quoi faut-il tenir compte pour que la régionalisation et les chaînes régionales de valeur favorisent la participation des pays aux chaînes mondiales de valeur – dans la mesure souhaitable – et profitent au maximum au développement (tout en réduisant au minimum les risques et les coûts)?

- Comment garantir la cohérence des politiques commerciales et des politiques d'investissement des États membres d'une organisation régionale d'intégration économique, entre le chapitre relatif à l'investissement des accords établissant l'organisation régionale et les autres accords internationaux d'investissement, et entre les politiques d'investissement et les autres politiques?
  - Comment garantir que l'équilibre voulu pourra être maintenu entre la cohérence et l'harmonisation des politiques régionales et le droit d'un pays d'adopter des règlements dans l'intérêt public? Quels mécanismes institutionnels faut-il mettre en place?
  - Quelles sont les règles pratiques de l'intégration régionale à cet égard? Quels enseignements peuvent être tirés des travaux en cours, y compris de la présente note? Quels aspects doivent être éclaircis? À cet égard et à l'égard des questions qui précèdent, quel devrait être le programme de recherche pour l'avenir?
  - Au niveau multilatéral, quels mécanismes pourraient être établis ou adaptés pour faciliter l'échange entre les groupes régionaux sur les expériences faites et sur les enseignements tirés?
-